

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 2 décembre 2014 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Denise Lauzière	Ginette Moreau
Roger Bélanger	Lucie Fréchette
Paul-Éloi Dufresne	

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : Monsieur Éric Sévigny, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

14.12.1

Ouverture de la séance ordinaire du 2 décembre 2014

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h02, après avoir constaté le quorum.

Monsieur le Maire annonce les résultats de l'élection du candidat au poste de conseiller du district #1. M. Claude Simard est félicité pour sa victoire.

14.12.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2014

Il est proposé par madame Lucie Fréchette et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 2 décembre 2014.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2014.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2014.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
6. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 6.1 Règlement portant sur les ententes relatives aux travaux municipaux.
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Adoption des comptes à payer pour novembre 2014.
 - 7.2 Complément décorations de Noël – Illuminations Leblanc.
 - 7.3 Remplacement d'équipement de déneigement du camion # 2.
 - 7.4 Subvention à Villes en fête.
8. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 8.1 Renouvellement du contrat de service avec Acceo.
 - 8.2 Drainage des terres Norris – Services professionnels.
 - 8.3 Contrat de pose et entretien de fleurs et plates-bandes pour 2015.

- 8.4 Services professionnels – Éclairage terrain de soccer.
- 8.5 Déneigement de la rue Western.
- 8.6 Renouvellement d’assurances pour les pompiers et les brigadiers.
- 9. **SERVICE DU GREFFE**
 - 9.1 Appui au Carrefour Jeunesse Emploi.
- 10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Demande d’affichage – Lewis Falls.
 - 10.2 Demande de dérogation mineure – 5300, Courville.
- 11. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 11.1 Ajustement salarial de la Trésorière-adjointe.
 - 11.2 Ajustement salarial du Contremaître aux travaux publics.
 - 11.3 Ajustement salarial Mme Lafrenière.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU
CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- 12. VARIA
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 2 décembre 2014.
- 14. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA LE MARDI, le 16 décembre 2014 À 19 HEURES.

Adopté

- 14.12.3 **Intervention du public dans la salle sur l’ordre du jour**
Monsieur le Maire s’adresse au public, afin de l’inviter à intervenir sur les points cités à l’ordre du jour. – aucune intervention.
- 14.12.4 **Adoption du procès verbal du 4 novembre 2014**
Il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne et résolu à l’unanimité d’adopter le procès verbal du 4 novembre 2014 tel que présenté.
- 14.12.5 **Dépôt de documents**
- 14.12.5.1 **Dépôt du procès-verbal du CCU.**
- 14.12.6 **Adoption de règlement**
- 14.12.6.1 **Règlement portant sur les ententes de travaux municipaux.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme aux fins de l’autoriser à signer des ententes relatives à des travaux municipaux dans le cadre de développements résidentiels sur son territoire, à l’exception de la zone A-1;

ATTENDU QU’ À cette fin il y a lieu d’adopter un projet de règlement qui doit être soumis à la consultation publique;

ATTENDU QU’ Il y a lieu d’adopter ce projet de règlement;

ATTENDU QU’ Une dispense de lecture de ce règlement a été donnée par les membres du Conseil présents, ces derniers ayant tous déclarés en avoir reçu copie au moins deux (2) jours juridiques avant son adoption, l’avoir lu et renoncé à sa lecture.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l’unanimité:

Que le Conseil de la Ville de Waterloo adopte le projet de *Règlement numéro 14-884 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux* dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la séance de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme se tienne lundi le 15 décembre prochain, à 19 heures.

Adopté

14.12.7

Finances et administration

14.12.7.1

Comptes à payer pour novembre 2014.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois de novembre 2014;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par madame Simard.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour novembre 2014 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

Adopté

14.12.7.2

Décorations des Fêtes.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est en processus d'amélioration de son Centre-ville;

ATTENDU QUE La période des Fêtes constitue une excellente occasion d'y créer une féérie, incitant les promeneurs à visiter les commerçants;

ATTENDU QUE La Ville a, par les années passées, commencé à enjoliver de décorations lumineuses ses rues, certains de ses parcs, ce qui a valu plusieurs commentaires positifs de résidents et de commerçants;

ATTENDU QUE Dans son plan d'amélioration du Centre-Ville, les élus(es) avaient prévu bonifier, annuellement, les décorations pour cette période.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal accepte de défrayer un montant de 7 000.-\$ plus les taxes applicables pour l'acquisition de décorations illuminées auprès de Leblanc Illuminations.

Adopté

14.12.7.3

Remplacement d'équipement de déneigement du camion #2.

ATTENDU QUE La gratte réversible du camion # 2 est usée au point qu'elle ne peut plus être réparée;

ATTENDU QUE L'équipement de déneigement sur ce camion a été fabriqué par Tenco inc.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte la soumission au montant de 8 334,37\$ toutes taxes incluses, tel que déposée par Tenco Inc. pour le remplacement de la gratte réversible du camion # 2. Ce prix n'inclue pas le transport.

Adopté

14.12.7.4

Subvention Villes en fête.

ATTENDU QUE Le responsable du Comité organisateur de «Villes en fête» a déposé une demande de contribution afin de préparer une grande fête de Noël pour les enfants de Waterloo;

ATTENDU QUE Cette grande fête est très attendue par les enfants, depuis son instauration.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal accepte de verser au Comité Villes en fête, un montant de 3 000\$ à titre de contribution financière.

Que le Conseil municipal décrète que la Ville n'aura aucune responsabilité financière dans l'éventualité où l'événement se trouverait dans une situation déficitaire.

Adopté

14.12.8

Adjudication de contrat

14.12.8.1

Acceo Solutions Inc.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo détient un contrat de service avec Accéo Solutions Inc. pour les progiciels et logiciels de comptabilité et de la Cour municipale;

ATTENDU QUE Ledit contrat est renouvelable annuellement et qu'il vient à échéance et que la Ville de Waterloo désire reconduire ce contrat pour l'année 2015.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu unanimement :

D'autoriser le Maire et le Greffier à signer le renouvellement des contrats de soutien aux logiciels et progiciels de la cour municipale au montant total de 7 965.91 \$, plus taxes.

Soutien au logiciel et progiciels du service de la comptabilité au montant de 15 182.00 \$ plus taxes.

Adopté

14.12.8.2

Services professionnels – Drainage terre Norris.

ATTENDU QUE Les anciennes terres Norris qui avaient à l'époque une vocation agricole, sont maintenant utilisées à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE Ce changement de vocation a créé un problème de rétention et de ruissellement inadéquat des eaux;

ATTENDU QUE Cette problématique cause préjudice aux résidents en bordure des dites terres, créant des accumulations indues sur leur terrain;

ATTENDU QUE Les Consultants S.M. ont déposé une offre de service professionnels afin d'en arriver à une méthode de drainage satisfaisante et de vérification de la capacité du réseau à diriger ces eaux vers les points d'évacuation;

ATTENDU QUE Cette offre de service est faite en considération d'un montant de 4 500. \$ plus les taxes applicables.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal mandate la firme Les Consultants S.M. afin de procéder à une étude de drainage afin d'en arriver à une solution et prévoir les travaux nécessaires à la correction de cette situation, le tout pour un montant de 4 500.\$ plus les taxes applicables.

Adopté

14.12.8.3

Pose et entretien des fleurs et plates-bandes sur le territoire de la Ville.

ATTENDU QUE Le Directeur des travaux public a, le 29 octobre 2014, fait publier, dans la Voix de l'Est un appel d'offres pour des soumissions de pose et entretien des fleurs et plates-bandes sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QU' Une seule compagnie est venue chercher le devis à cet effet, savoir : La Paysanne ND;

ATTENDU QUE L'unique soumission reçue a été ouverte le 17 novembre 2014 à 11 heures et qu'après vérification par le Directeur des travaux publics, celle-ci était conforme aux exigences du devis.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics accepte l'offre de service de La Paysanne ND inc. en considération d'un montant de 39 072.-\$, taxes incluses pour la pose et l'entretien des fleurs et plates-bandes de la ville tel que décrit dans la soumission datée du 14 novembre 2014.

Adopté

14.12.8.4

Éclairage du terrain de soccer.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo procède à l'installation d'un éclairage pour son terrain de soccer;

ATTENDU QUE Cette installation nécessite une surveillance de chantier, afin de s'assurer de la conformité des travaux;

ATTENDU QUE EXP a déposé une offre de service à cet effet, laquelle se chiffre à 6 500.-\$.

En conséquence,
il est proposé par
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal accepte l'offre de service professionnels d'EXP afin de procéder à la surveillance de chantier et de s'assurer de la conformité des travaux, le tout pour un montant de 6 500.-\$ plus les taxes applicables, conformément à son offre de service datée du 12 novembre 2014.

Adopté

14.12.8.5

Déneigement de la rue Western.

ATTENDU QU' Une portion de la rue Western soit ; du boul. Horizon à la limite Sud-Ouest de la ville est en gravier, alors que toutes les autres rues de la ville ont une chaussée asphaltée;

ATTENDU QUE Le service des travaux publics utilise du sel pour le déglacage de ses rues;

ATTENDU QU' On ne doit pas utiliser de sel de déglacage sur une route de gravier;

ATTENDU QUE Ceci cause une double opération pour l'entretien hivernal sur cette route et que cette double opération cause un long délai entre le déneigement et l'épandage d'abrasif;

ATTENDU QUE Cette route a de grandes dénivellations et qu'elle devient dangereuse si elle n'est pas entretenue prioritairement;

ATTENDU QUE Déneigement & Transport Bachand inc. fait déjà le déneigement du chemin Fulford, qui est le prolongement de la rue Western du côté de la municipalité de Shefford, et que celui-ci n'utilise pas de sel de déglacage.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accepte la soumission au montant de 6 450,10\$ toutes taxes incluses, tel que déposée par Dénéigement & Transport Bachand Inc. pour l'entretien hivernal de cette portion de la rue Western pour la saison 2014-2015.

Adopté

14.12.8.6

Assurances accident pour les pompiers, brigadiers et premiers répondants.

ATTENDU QUE Les assurances accident pour les pompiers, brigadiers et premiers répondants viennent à échéance le 1^{er} décembre 2014;

ATTENDU QUE La compagnie Lemieux, Ryan & Associés, laquelle assure déjà ces personnes propose, pour le terme du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015, de renouveler le contrat pour les 29 pompiers, 11 premiers répondants et 2 brigadiers pour un montant de 1 776\$ plus les taxes applicables.

En conséquence,
Il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise Mme Suzanne Simard à signer le renouvellement d'assurance accident pour les pompiers, brigadiers et premiers répondants pour le terme du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015 pour un montant de 1 776\$ plus taxes applicables.

Adopté

14.12.9

Service du greffe

14.12.9.1

Appui au Carrefour Jeunesse Emploi.

ATTENDU QUE Nos gouvernements imposent des mesures d'austérité qui touchent plusieurs programmes qui s'avèrent être bénéfiques pour certaines strates de la société;

ATTENDU QUE Les coupures budgétaires menacent, entre autre, le programme du Carrefour Jeunesse Emploi, lequel vise la réinsertion des jeunes, soit aux études, soit sur le marché du travail;

ATTENDU QUE, Pour le seul Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons de l'Est, en 2013-2014, des 318 jeunes adultes qui ont réintégré le marché du travail, 273 ont conservé leur emploi, représentant un peu plus de 85% de succès à ce niveau;

Quant à l'aspect scolaire, des 167 jeunes adultes qui sont retournés aux études, 154 s'y sont maintenus, obtenant ainsi une accréditation qu'ils n'auraient pu obtenir autrement, ce qui représente un peu plus de 90% de succès pour cet aspect de l'organisme;

ATTENDU QUE Depuis son instauration à Waterloo (soit moins d'un an), cet organisme a su récupérer une quinzaine de jeunes décrocheurs qui sont maintenant, soit aux études, soit au travail;

ATTENDU QUE Les mesures proposées par le gouvernement, dans la gestion de ce programme ne sont pas arrimées à la réalité du milieu.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal de Waterloo appuie la démarche du Carrefour Jeunesse Emploi dans sa quête d'intégrité financière afin de poursuivre ses missions auprès des Jeunes.

Que cette résolution soit acheminée au ministre Pierre Paradis afin qu'il l'a dépose à l'assemblée nationale avec toutes les lettres d'appui qu'obtiendra le Carrefour Jeunesse emploi.

Adopté

14.12.10

Aménagement et urbanisme.

14.12.10.1

Demande d'affichage temporaire – Lewis Falls.

ATTENDU QUE M. Martin Giguère produit une série Web portant sur la Ville de Waterloo;

ATTENDU QUE Cette série obtient un succès intéressant et se veut un excellent portail, pour Waterloo;

ATTENDU QUE La deuxième saison de cette série sera présentée au début de l'année 2015 et qu'une visibilité publicitaire serait avantageuse, tant pour les producteurs que pour la Ville elle-même;

ATTENDU QUE M. Martin Giguère a déposé une demande d'affichage temporaire pour deux affiches visant sa série «Lewis Falls»;

ATTENDU QUE Les dimensions des affiches sont de 4' x 8' de type affiches de cinéma.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise M. Martin Giguère à installer 2 affiches annonçant la série web «Lewis Falls» pour une durée approximative de 4 semaines, à compter de la semaine débutant le 5 janvier 2015.

Adopté

14.12.10.2

Demande de dérogation mineure, 5300, rue Courville.

ATTENDU QUE Le CHSLD de Waterloo est à voir au réaménagement paysager de la façade du Centre d'hébergement et de soins de longue durée de Waterloo;

- ATTENDU QUE Dans le cadre de ce projet, ils souhaitent également sécuriser l'aire de vie extérieure existante afin que leur clientèle, qui présente des risques de fugue, puisse profiter de cet espace en toute sécurité;
- ATTENDU QUE La réglementation municipale exige que la limite maximale de hauteur pour une clôture située dans la marge avant d'un bâtiment soit de 1 m;
- ATTENDU QUE Le projet de réaménagement prévoit l'implantation d'une clôture de 1,8 m afin de circonscrire l'aire de vie extérieure des bénéficiaires et d'assurer leur sécurité;
- ATTENDU QUE Les responsables du CHSLD ont présenté un plan d'aménagement extérieur complet de l'espace en façade du bâtiment;
- ATTENDU QUE Ce type de clôture et d'aménagement existe déjà de l'autre côté de la rue au Centre de Santé Courville et n'engendre aucun désagrément au voisinage.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU accepte la demande de dérogation mineure afin de permettre une clôture d'une hauteur de 1,8 m au lieu d'une hauteur de 1 m comme exige la réglementation municipale car il s'agit d'une installation pour assurer la sécurité des bénéficiaires du CHSLD et que cette situation ne causerait pas de préjudice au voisinage.

Adopté

14.12.11

Ressources humaines

14.12.11.1

Ajustement salarial de la Trésorière- adjointe.

- ATTENDU QUE Madame Brigitte Deslandes a été nommée Trésorière-adjointe le 6 novembre 2012;
- ATTENDU QUE Le salaire de Mme Deslandes avait alors été fixé au niveau 1, suite aux recommandations de ses supérieurs;
- ATTENDU QUE Le 3 septembre 2013, le salaire de Mme Deslandes a été ajusté au niveau 2;
- ATTENDU QU' Il y aurait lieu d'ajuster le salaire de Mme Deslandes en fonction de son rendement.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que le salaire annuel de Mme Deslandes soit majoré au niveau supérieur rétroactivement à sa date de nomination.

Adopté

14.12.11.2

Ajustement salarial du Contremaître aux travaux publics.

ATTENDU QUE Monsieur Yves Gagnon a été nommé Contremaître aux travaux publics, le 21 août 2012;

ATTENDU QUE Monsieur Gagnon s'est vu octroyé un salaire annuel de niveau 1;

ATTENDU QUE Le 3 septembre 2013, le salaire de M. Gagnon s'est vu ajuster au niveau 2;

ATTENDU QUE Monsieur Gagnon satisfait aux exigences du poste qu'il occupe et l'évaluation objective de son rendement qu'il a reçue le confirme;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu d'ajuster le salaire de M. Gagnon au niveau 3.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que le salaire annuel de M. Gagnon soit majoré au niveau 3.

Adopté

14.12.11.3

Ajustement salarial de Mme Lafrenière.

ATTENDU QUE Depuis la mise sur pied du poste de commis multiservices en 2013, cette décision a occasionné une certaine iniquité envers Mme Lafrenière qui se voit rémunérée au taux de commis de base, tandis que la rémunération du commis multiservice est à un taux plus élevé ;

ATTENDU QUE Les tâches de Mme Lafrenière sont multiples et elle incarne la notion de multiservices, répondant et servant les personnes qui ont des besoins divers à la trésorerie, aux loisirs, la cour municipale, etc.

ATTENDU QUE Mme Lafrenière a fait une demande de réajustement salarial au mois de mars ;

ATTENDU QU' Une lettre d'entente est nécessaire avec le syndicat pour ce réajustement.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal, sur recommandation du comité des ressources humaines accepte de modifier le poste de Mme Lafrenière pour qu'il intègre la notion multiservices et qu'il s'aligne sur la grille salariale du poste de commis multiservices, et ce, rétroactivement au 17 mars 2014.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le syndicat.

Adopté

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

M. Normand Desjardins, 91, rue Victoria propose de procéder au déneigement de la rue Victoria avec la même méthode que celle utilisée pour la portion de la rue Western en gravier.

M. Jean Bélanger s'informe du fonctionnement de l'Arbre Magique.

14.12.12

Varia

14.12.13

Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Ginette Moreau, la séance ordinaire du 2 décembre 2014 est levée à 7h32.

14.12.14

Prochaine assemblée

Mardi, le 16 décembre 2014 à 19 heures.

Maire

Greffier